



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue Van Volxem 397**
Identité du demandeur : **Monsieur Ulrich GERADIN**
Demande de : **permis d'urbanisme**

Objet de la demande : **réaliser une lucarne côté rue, rehausser la toiture, aménager une terrasse arrière, modifier la façade à rue et mettre en conformité la construction d'annexes d'une maison unifamiliale - PU29039**

PRAS : **espaces structurants, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones de forte mixité**

Motif principaux de l'enquête :

- **application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement) -**
- **application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -**
- **application de la prescription particulière 4.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) -**
- **dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) -**
- **dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) –**

L'enquête publique se déroule :

A partir du 04/11/2025 et jusqu'au 18/11/2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 18/11/2025, soit :

- **par écrit à l'attention du : Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- **à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels**
- **sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :**

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 02 décembre 2025.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 21/10/2025

Par le Collège :
La secrétaire communale,

(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

**Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu**

PERMIS D'URBANISME - PU 29039

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestigt aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Monsieur Ulrich GERADIN

bien sis :

goed gelegen : Avenue Van Volxem 397

A Forest - Te Vorst,

.....

